

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31/10/2023

ID : 003-210301354-20231027-20231027_045-DE



Séance du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusé : Mr Pernet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Délibération n°20231027_045

Objet : Vente du matériel de l'épicerie

Comme suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas reprendre une activité d'épicerie au sein du local commercial communal,

M. le Maire fait part de deux offres de rachat d'une partie du matériel située au sein de celui-ci :

- 900 € HT pour le démontage et l'enlèvement de la chambre froide et 700 € HT pour le démontage et l'enlèvement de la vitrine par la société CFC Pro

- 400 HT € pour les deux armoires réfrigérées et 100 HT € pour le présentoir en métal par la SAS Terre de Sioule

Considérant également la nécessité de mettre en vente le reste du matériel,

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité ces deux offres, autorise le Maire à ordonner ces recettes sur le budget des Commerces et décide de mettre en vente le reste du matériel au meilleur prix.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

